Envoyé en préfecture le 14/10/2021
Reçu en préfecture le 14/10/2021
Affiché le
ID : 087-200071942-20211006-2021_09-AR

DECISION DU 6 OCTOBRE 2021 EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Bail dérogatoire avec l'entreprise
NITD

2021-009

Le Président de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code du Commerce et l'article L 145-5 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche ;
Vu l'arrêté préfectoral du 10 septembre 2020 portant statuts de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche ;
Vu la délibération du 27 juillet 2020 portant autorisation de signature des baux par le Président ;
Vu la délibération du 30 septembre 2019 portant sur les modalités de location du bâtiment situé au 4 avenue du Président Georges Pompidou – ZAE du Cros au Dorat
Considérant la compétence « développement économique » ;
Considérant la mise à disposition de la zone d'activité économique du Cros par la commune du Dorat à la communauté de communes du Haut-Limousin en Marche, par acte en date du 2 avril 2018 ;
Considérant la nécessité de répondre à la demande de location formulée par la SARL NITD

D E C I D E

Article 1er : Un bail est signé entre la communauté de communes du Haut-Limousin en Marche et la SARL NITD pour le bâtiment situé au 4 avenue du Président Georges Pompidou – Zone d'Activité Économique du Dorat, pour la période du 19 octobre 2021 au 18 janvier 2022, moyennant un loyer mensuel hors taxe et hors charges de 1 800,00 €.
Le présent contrat pourra être prorogé tacitement par durée de 3 mois supplémentaire dans la limite de deux renouvellements. Passés ces deux renouvellements, la durée totale de la mise en location sous statut de bail dérogatoire aura atteint la limite des 36 mois légalement consentis.

Article 2 : La présente décision sera exécutée conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du Code des Collectivités Territoriales.

Fait à Bellac le 6 octobre 2021

Le Président,

Signé électroniquement par : Le Président
Date de signature : 14/10/2021
Qualité : Signature des ACTES par le Président
Jean-François PERRIN

Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche – CCHLEM
12 avenue Jean Jaurès - BP 29 - 87300 BELLAC
Tél : 05 55 60 09 99 - Fax : 05 55 68 08 47
Mail : hautlimousinenmarche@cchlem.fr